



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport d'activité de l'Association de communes Sécurité est lausannois au Conseil communal de Pully

Année politique juillet 2018/juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport ne relate que les faits qui concernent directement ou indirectement la Commune de Pully. Pour une vue d'ensemble de l'activité de l'ASEL, vous voudrez bien vous référer aux documents déposés sur son site internet et, en particulier, à son excellent rapport de gestion¹.

Composition

Pour le Comité de direction vos représentants sont Jean-Marc Chevallaz (président) et Gil Reichen (membre).

Pour le Conseil intercommunal :

- Anita Bonjour
- Alexandre Freise (vice-président)
- David Häusermann
- Pyrame Jaquet
- Isabelle Krenger
- Lena Lio
- Lydia Masméjan (conseillère municipale)
- Anne Schranz (présidente de la Commission de gestion)

- Bernard Montavon (secrétaire)

Commission de gestion

Elle compte 4 membres (un représentant par commune) et s'est réuni deux fois en présence M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police à qui elle a pu poser toutes les questions concernant le budget, les comptes et la gestion. Il faut relever la très bonne collaboration qui prévaut à tous les niveaux lors de ces séances.

¹<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/documentations/>

Séances

Le Conseil s'est réuni deux fois pendant l'année écoulée.

Le 20 novembre 2018 à Savigny le préavis suivant a été adopté à l'unanimité :

-3/2018 - Budget 2019

Le budget prévu pour 2019 est de CHF 11'075'756.00, soit environ 3,9% de plus que celui de 2018. L'augmentation est due, entre autres, à la création d'un nouveau poste de policier. L'effectif du personnel inclus dans le budget 2019 progresse de l'équivalent de 1.00 ETP afin de se situer à 61.7 ETP. Le budget prévoit également l'augmentation de loyer suite à l'agrandissement de la surface des locaux découlant des travaux importants effectués sur le poste de police. Ces travaux étaient rendus nécessaires pour mettre le bâtiment aux normes et permettre l'accréditation de l'ASEL.

Le 18 juin 2019 à Pully les préavis suivants seront présentés :

-1/2019 - Comptes de l'année 2018

L'exercice 2018 représente la septième année d'activité de l'ASEL. Le résultat des comptes est de CHF 10'506'258 soit 1,4 % de moins que le budget prévu, mais 5,2 % de plus que les comptes de 2017. Cette augmentation est due en partie par l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 du nouveau statut du personnel. L'exercice peut être qualifié de bon, en particulier grâce à des revenus financiers supérieurs aux attentes². De ce fait la participation de Pully n'est « que » de CHF 6'659'647, soit moins de 11% que prévu au budget, mais de 2,1% de plus qu'en 2017. Toutefois Pully reste le gros contributeur à presque 85 pour cent de la participation totale des 4 communes, environ 363 francs par habitant.

-2/2019 - Rapport de gestion 2018

L'effectif du personnel est stabilisé à 60,6 ETP qui assurent les missions de police secours, police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire. Pour exemple, la centrale a enregistré 20'000 appels et 14'000 personnes se sont présentées directement guichet du poste de police ; l'Unité prévention-proximité a effectué 3'800 actions préventives sur l'ensemble des secteurs ; quant à l'Unité Radar, elle a installé ses radars mobiles 234 fois sur le territoire de la commune (sur 92'162 véhicules recensés, 4'102 étaient en infraction, soit le 4,49%). Enfin le graphique par nature des infractions commises sur le territoire de la Ville de Pully nous montre une baisse de celles-ci dans tous les domaines, en particulier pour les vols.

Pour le futur, l'ASEL sera touchée par le grand projet informatique de la police cantonale, ODYSSEE, qui doit remplacer le logiciel existant. De plus elle suit avec intérêt ce qui se passe chez nos voisins de Lutry au sein de l'APOL qui devrait être soumise prochainement à un audit.

Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 16 juin 2019

² Le produit des amendes est de CHF 2'135'802 pour 2018 contre CHF 1'911'270 en 2017.